

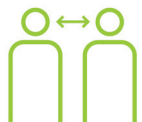
! L'autotest ne remplace ni les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation ni les plans de protections existants.



Rencontrer moins de personnes



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude



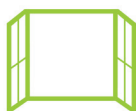
Garder ses distances



Ne pas se serrer la main



Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances



Aérer plusieurs fois par jour



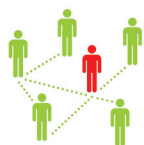
Masque obligatoire dans les espaces et transports publics



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement



Travailler à domicile si possible



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage



Se laver soigneusement les mains



Interrompre les chaînes de transmission avec SwissCovid

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !



pharmacie**plus**



informations autotest COVID-19

Vous avez obtenu un autotest de dépistage du coronavirus dans votre pharmacie**plus**



Nous vous prions de tenir compte des instructions importantes énumérées dans ce flyer.



pharmacie**plus**

Quand un autotest est-il utile ?

Chez les personnes ne présentant pas de symptômes et n'ayant pas eu de contact avec des cas de COVID-19, qui souhaitent effectuer un test à domicile.

Dans quels cas un autotest n'est-il pas indiqué ?

Les autotests sont moins précis que les tests effectués par les centres de dépistage. **Ils ne doivent pas être utilisés:**

- Pour les personnes ayant des symptômes de la maladie. Celles-ci devraient faire un test auprès de professionnels de la santé.
- Pour les personnes en contact avec des personnes vulnérables et/ou vivant dans les établissements de soins et de santé.



Le résultat de mon test est négatif
Que faire ?

- ➔ Continuez à suivre les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), notamment port du masque et hygiène des mains.
- ➔ Le résultat de votre test est valable uniquement le jour du test. Si des symptômes apparaissent, faites-vous tester dans un hôpital, un cabinet médical, un centre de dépistage ou une pharmacie. Informez-vous sur la page dédiée sur le coronavirus de votre canton.



Le résultat de mon test est positif
Que faire ?

- ➔ **Le résultat doit être immédiatement confirmé par un test PCR. Ce test PCR de confirmation est toujours gratuit.**

Veuillez vous faire tester immédiatement
Code QR: où puis-je me faire tester ?



- ➔ **Placez-vous en auto-isolement** jusqu'à ce que vous receviez le résultat du test PCR de confirmation.

Comment utiliser correctement l'autotest ?

L'utilisation est décrite dans la notice d'emballage.

Le code QR ci-contre permet de visionner une vidéo explicative sur YouTube.



Attention: la recommandation de se faire tester deux fois par semaine ne concerne pas la Suisse.

Où peut-on se procurer les autotests ?

En Suisse, les autotests sont délivrés par les pharmacies uniquement sur présentation de la carte d'assurance-maladie.

Qui paie les autotests ?

La Confédération prend en charge les coûts et non les caisses-maladie. Par conséquent, vous ne devez payer ni franchises ni quote-part.

Combien d'autotests peuvent être obtenus en pharmacie ?

La Confédération prend en charge les coûts **d'un maximum de 5 autotests par personne sur 30 jours**. Aucun retrait anticipé (p. ex. pour les vacances) n'est possible, pas plus qu'un retrait ultérieur si moins de 5 tests ont été obtenus dans les 30 derniers jours.

Puis-je obtenir plus de 5 autotests à mes frais ?

Non, dans un premier temps, le retrait par personne est limité à 5 autotests par période de 30 jours. Cela sera possible dans un deuxième temps lorsque les quantités à disposition seront suffisantes.

Puis-je obtenir des autotests à la pharmacie pour d'autres personnes (p. ex. des membres de ma famille) ?

Pour autant que vous soyez en possession de la carte d'assurance-maladie, c'est possible. Toutefois, la facturation est effectuée séparément pour chaque assuré (pas de regroupements familiaux).